

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

RÉFORME PRIMORDIALE

A l'exception de l'assemblée nationale élue le 8 février 1871 et qui siégea à Versailles, jusqu'à la fin de décembre 1875, la Chambre actuelle dont les pouvoirs n'expireront que le 31 mai prochain, aura surpassé en durée toutes ses devancières, puisqu'elle date du mois d'août 1893. Ses services ont-ils égalé, ont-ils justifié sa durée ?

Nous ne voudrions point faire contre elle un réquisitoire; mais qui pourrait prétendre qu'elle a rempli ses engagements? Où sont les réformes de toute nature qu'elle avait promises? Au premier rang de celles que l'immense majorité du pays réclamait en 1893 et qu'il réclamera encore en 1898, se trouve celle qui a trait à la durée du service militaire et à la répartition qui, à vrai dire, en est faite entre les citoyens français.

A cet égard, on ne saurait trop regretter que la Chambre, avant sa séparation, n'ait pas adopté l'amendement très sage et très bien conçu, aux termes duquel les jeunes soldats, ayant accompli deux ans de service effectif, devraient être renvoyés dans leurs foyers, sauf dans le cas de mauvaise conduite. C'eût été là une excellente mesure que la Chambre future ne pourra manquer d'adopter.

Comme l'ont plus d'une fois remarqué les juges les plus compétents, la loi de 1889, en incorporant tous les jeunes gens de 21 ans d'une manière générale, tout en maintenant ou en multipliant des cas d'exception souvent arbitraires, a dépassé la mesure. Il n'est pas possible de prolonger un tel état de choses sans augmenter indéfiniment le budget de la guerre déjà si lourd pour la nation, et surtout sans avoir recours à certains expédients qui blessent l'équité, tel que celui qui avait été préconisé par le général Mercier, alors ministre de la guerre, quand il voulut renvoyer par anticipation plusieurs fractions de la classe 1892, qui finalement furent retenues sous les drapeaux.

D'autre part, comme on l'a fait observer à maintes reprises, mieux vaudrait cent fois réduire la durée du service que de multiplier des dépenses injustifiées et de diminuer nos effectifs.

Le ministre de la guerre, devant la commission du budget, s'était engagé à entrer dans cette voie en promettant de donner une plus large satisfaction aux vœux émis par les conseils généraux et tendant à obtenir que des congés de moisson soient accordés aux travailleurs agricoles. Il avait également promis d'envoyer des instructions pour que les conseils de révision et les commissions de réformes à l'arrivée au corps fissent un examen attentif des hommes pour ne pas laisser incorporer, comme il arrive trop souvent, des malingres et des chétifs.

On ne doit pas se le dissimuler, cependant, ce sont là d'insuffisants palliatifs, sans compter que de telles mesures ouvrent toute grande la porte à la faveur.

En présence de l'augmentation constante du budget de la guerre auquel s'ajoutent sans cesse et fatalement, les crédits extraordinaires nécessaires à la réfection de notre armement et de notre système défensif, il

n'y a, répétons-le, qu'une solution : l'abaissement de la durée du service militaire à deux ans ou même à dix-huit mois. Elle permettra de faire passer, à titre égal, tous les jeunes gens sous les drapeaux, sauf à doter notre armée de ce cadre de vétérans qui en augmenterait la résistance et la force, et qui a été souvent, en ces derniers temps, préconisé avec tant de raison par le général Lambert et par les plus hautes autorités en matière militaire.

Réduire la durée du service, augmenter le chiffre des effectifs, accroître la solidité des cadres, la solution est là, elle n'est pas ailleurs.

C. R.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 8 mars

L'interpellation Dron est fixée à samedi. La Chambre reprend la discussion de la loi des finances.

M. Lhopiteau demande l'ajournement du contre-projet présenté à la dernière séance par M. Viviani. L'ajournement est repoussé, par 321 voix contre 214.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Krantz, rapporteur, Viviani, Cochery, le contre-projet de M. Viviani est repoussé par 337 voix contre 200.

Un amendement de M. Fleury-Ravarin tendant à supprimer la coulisse, laissant au ministre des finances le soin de réorganiser le marché des agents de change par décret, est adopté par 333 voix contre 136.

Séance du 9 mars

On revient à la loi des finances et à la réorganisation du marché financier.

Un amendement de M. de Pontbriand tendant à ce que nul ne pourra servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente des valeurs mobilières s'il n'est français ou naturalisé français depuis dix ans, est repoussé par 255 voix contre 153.

M. Viviani reprend diverses dispositions de son contre-projet. La 1^{re} disposition est repoussée par 288 voix contre 207.

Une autre disposition de M. Viviani rendant responsable la corporation des agents de change de leurs faits de charge et des condamnations prononcées contre l'un d'eux est adoptée par 274 voix contre 232.

Un amendement de M. Mesureur est repoussé par 380 voix contre 111.

Les articles 11 à 23 sont votés après une courte discussion.

Un autre amendement présenté par M. Fleury-Ravarin et tendant à supprimer les inégalités de taxes pour les transports est repoussé par 280 voix contre 216.

M. Georges Berry demande que l'on incorpore dans la loi des finances la révision des patentes.

Malgré M. Cochery l'incorporation est prononcée par 287 voix contre 256.

Sénat

Séance du 8 mars

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution de M. Hamel, relatif aux tombeaux de Voltaire et de Rousseau. Ce projet est adopté par 232 voix contre 28.

Sur la demande de M. Bérenger, la discussion d'une loi ayant pour but de protéger l'enfance contre les mauvais traitements est ajournée.

Les Iles-Sous-le-Vent et Haïti sont déclarées partie intégrante du domaine colonial de la France.

Enfin, une proposition de loi concernant l'affectation d'immeubles aux divers services publics est prise en considération.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Une lettre de M. Lavissee aux instituteurs

Le Manuel général a eu l'heureuse idée

de demander aux hommes les plus marquants de notre époque leur avis sur l'éducation populaire. Les lettres écrites de MM. Goblet et Bourgeois ont été justement remarquées. Cette semaine c'est le tour de M. Lavissee, bien connu dans le monde universitaire. Il tient à marquer ce qui caractérise les traditions de l'enseignement laïque et il le fait sous une forme à la fois claire et entraînante. Nous engageons vivement les instituteurs à lire cette belle lettre où ils trouveront à la fois des pensées réconfortantes et des conseils pour la lutte loyale et pacifique qu'ils doivent soutenir pour le triomphe de la raison et du droit.

Nous devons nous borner, dans ce journal, à en citer quelques fragments, ceux qui nous ont paru les plus saillants.

S'appuyant sur l'histoire, M. Lavissee montre qu'une servitude plusieurs fois séculaire a conservé très vivace chez un grand nombre le sentiment de la terreur qu'inspire le pouvoir. « Un très grand nombre de Français ne savent pas qu'il y a un droit et une justice, ou, du moins se conduisent comme s'il n'y en avait pas : ils croient qu'il y a des puissances dont il faut chercher la « protection » parce qu'elles distribuent des « faveurs ». Au reste, ce qu'ils désirent surtout, c'est n'avoir affaire à personne, c'est de vivre tranquilles et, autant que possible inaperçus « terrés chez eux. »

Faut-il donc se résigner et désespérer? Faut-il laisser des milliers de Français ensevelis dans cette apathie ?

L'enseignement intelligent de l'histoire et l'enseignement civique continueront l'œuvre émancipatrice de la Révolution

« Messieurs les instituteurs, dit M. Lavissee, aidez-nous à achever la Révolution française. Vous le pouvez en donnant une attention particulière à l'instruction morale et civique.

« Sans parti pris, sans injustice, sans haine à l'égard du passé, je voudrais que cet enseignement soit orienté vers le présent. Il montrerait combien il a fallu de temps, d'efforts, de lutttes, de misères pour élever le Français d'autrefois à la dignité du Français d'aujourd'hui. Il serait comme une préface à l'enseignement civique, qui est l'enseignement des droits et des devoirs du citoyen français tel que l'a fait l'histoire de France.

« L'instruction civique en effet est un enseignement de droits et de devoirs. A ce propos je dirai ce que je pense de la banale maxime : « Ce sont les devoirs qu'il faut enseigner ; les droits on les connaît toujours assez. » Je soutiens au contraire que les droits sont mal connus et qu'il faut commencer par les faire connaître car de la connaissance et de la pratique des droits naît et procède la connaissance et la pratique des devoirs. Le Français qui saurait bien qu'il est pleinement libre et l'égal de tous les autres Français devant la loi, que son vote a la même valeur que n'importe quel vote, et qu'il possède une part de la souveraineté, comprendrait que ces droits et honneurs ne peuvent être gratuits; et qu'il faut les mériter en s'acquittant de ses devoirs envers l'Etat.

« Comment voulez-vous qu'un homme qui se croit un pauvre homme sur terre, un opprimé, et qui a encore dans les veines le poison du servage, comprenne et accepte les devoirs onéreux, comme le devoir de payer l'impôt pécuniaire et l'impôt du sang? Il essaiera de s'y soustraire tant qu'il pourra. Comment voulez-vous qu'il comprenne et qu'il aime le devoir de participer à la vie publique? Il y participera aussi peu que possible. Ce qu'il demandera surtout à son

député, ce sera d'être son protecteur au besoin contre la loi, et de s'intéresser à ses petites affaires.

« Et si nous réussissons ajoute M. Lavissee dans cette entreprise (donner aux jeunes Français des raisons d'aimer leur pays), ce ne sera pas seulement le salut, ce sera la grandeur et la gloire, la plus belle gloire où la France ait jamais atteint et la démocratie française sera enfin une réalité. »

Au sujet de la question de la politique à l'école voici comment l'entend M. Lavissee : « On dira : « Mais vous ne parlez que de politique ; voulez-vous donc introduire la politique à l'école? » Pas plus qu'elle n'y est aujourd'hui.

« L'instruction civique n'est qu'un chapitre de l'enseignement primaire, je le sais; mais bien des symptômes graves nous avertissent qu'il faut soigner ce chapitre-là. »

« Nos affaires ne vont pas bien; il faut sérieusement penser à l'avenir. D'ailleurs, ce n'est pas faire de la politique, c'est faire de l'histoire que d'apprendre aux petits Français qu'ils sont de nobles petits êtres, les plus nobles parmi les enfants des hommes, parce qu'ils sont les plus libres et les plus riches en droits. Leur enseigner qu'ils doivent prendre leur part des charges comme des honneurs, et obéir à la loi et à ceux qui ont la fonction de la faire exécuter; les préparer à consentir cette obéissance et à l'aimer; former des âmes à la fois fières et disciplinées, est-ce de la politique? C'est simplement de la morale. »

M. Lavissee parle d'or et l'enseignement public le remercie d'avoir fait entendre des paroles aussi élevées à tous ceux qui ont charge d'âmes. La nation française ne saurait différer de mettre en pratique les conseils de M. Lavissee puisque son intérêt l'exige. Ses doctrines sont celles que l'Université professe et il est bon qu'elles soient hautement et publiquement proclamées.

« UN AMI DU PROGRÈS ».

INFORMATIONS

Elections législatives

Le bruit court que M. Granet, ancien ministre, se présenterait aux prochaines élections législatives dans la troisième circonscription de Marseille, contre M. Ch. Roux, député sortant.

Protestations française et russe

On télégraphie de Pékin que le chargé d'affaires russe a présenté jeudi, au nom de son gouvernement, au gouvernement chinois, une protestation formelle contre l'emprunt anglo-allemand et demandant des compensations.

Vendredi dernier, le ministre de France a présenté une protestation semblable et a demandé des compensations dans le Sud.

Le même jour, le ministre japonais a demandé au gouvernement chinois de s'engager, par une déclaration officielle signée, à payer le solde de l'indemnité de guerre en mai.

Le monument Carnot à Dijon

Malgré le vote du Conseil municipal refusant tous les crédits nécessaires à la réception de M. Félix Faure, qui devait inaugurer le 14 août prochain le monument élevé à la mémoire du président Carnot, le comité du monument Carnot, ayant à sa tête son président M. Bordet, ancien maire de Dijon, accompagné de M. Morin-Gacon, maire actuel, est parti pour Paris à l'effet d'inviter le Président de la République à la cérémonie d'inauguration.

M. Ribot à Arras

Sur l'initiative des sénateurs du Pas-de-Calais, un banquet sera offert, le 20 mars, à Arras, à M. Ribot qui prononcera un discours politique.

A la mémoire de Daudet

Sur l'initiative prise par le comité de la Société des gens de lettres, un comité a été constitué pour élever, à Paris, un monument à la mémoire d'Alphonse Daudet.

Jury d'honneur

En présence de la fin de non-recevoir opposée par l'ex-colonel Picquart à leur demande de réparation au nom du commandant Esterhazy, les témoins du commandant ont résolu de s'adresser à la juridiction d'un tribunal d'honneur qui décidera si l'attitude de l'ex-colonel Picquart est fondée ou non.

Le président de ce tribunal arbitral serait le général Davout, duc d'Anerstœlt, grand-chancelier de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre.

Les nouvelles allumettes

L'essai de fabrication industrielle des nouvelles allumettes sans phosphore blanc, dont nous avons parlé récemment, a réussi : la manufacture de Trélazé produit, dès à présent, dix millions de ces allumettes par jour, et M. Sevène, ingénieur de l'Etat, à qui l'on doit cette invention, va s'occuper d'organiser les autres usines afin de généraliser leur fabrication.

Le pourvoi de Zola

A la Cour de cassation, M. le conseiller Chambreau vient d'être chargé du rapport d'audience sur le pourvoi en cassation de M. Emile Zola. M. le procureur général Manau occupera lui-même le siège du ministère public.

Zola et les Experts

Le procès Zola en correctionnelle ne paraît pas de nature à causer la même émotion que le récent procès devant la cour d'assises. On sait qu'en matière de diffamation, la loi n'autorise pas le compte-rendu des débats ; les débats du procès n'ont eu du reste aucun intérêt.

La question de droit a été seule abordée, pas une minute le fond du procès n'a été discuté ; la question de droit est celle-ci : « Un expert est-il un citoyen chargé d'un service public ? Par suite d'une diffamation commise à son encontre à raison de l'exercice de ses fonctions, est-elle de la compétence de la police correctionnelle ou de la cour d'assises ? » Aux termes de l'assignation les trois experts réclament chacun 100,000 fr. de dommages-intérêts.

L'affaire n'a été appelée qu'à deux heures. L'entrée de M. Zola dans la salle d'audience est passée inaperçue et aucune manifestation ne s'est produite. Le public était, d'ailleurs, très peu nombreux. M^e Labori, qui assistait M. Zola, et M^e Albert Clémenceau, avocat du gérant de l'*Aurore*, étaient assis au banc de la défense, M^{ca} Ca-

banes et Félix Roussel soutenaient la demande des trois experts. Le siège du ministère public était occupé par M. le substitut Paillot.

Le tribunal, après une courte délibération, s'est déclaré compétent et a renvoyé l'affaire à quinzaine pour être jugée au fond.

Obsèques de Cavallotti

Cortège imposant

Les obsèques de Cavallotti ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable.

Le cérémonial était des plus imposantes. 220 députés italiens, 200 associations italiennes y assistaient, formant un admirable cortège.

Sur tout le parcours une foule énorme se pressait, attestant par son recueillement toute la sympathie dont le défunt était entouré.

La Société Vosgienne et d'autres associations françaises étaient représentées aux funérailles.

Le président de la Chambre a déposé une couronne de bronze sur le cercueil du grand patriote italien.

Témoignages de sympathie

M. Emile Dubois, président du Conseil général de la Seine a envoyé le télégramme suivant au *Secolo*, de Milan, et au président de la Chambre des députés italienne :

« Les membres du bureau du Conseil général de la Seine, vivement émus de la mort tragique du grand républicain ami de la France, Cavallotti, vous adressent l'expression d'une douloureuse sympathie. »

Délégation du Conseil municipal de Paris

Le bureau du Conseil municipal s'est réuni et a décidé d'envoyer une délégation pour le représenter officiellement aux obsèques de Cavallotti. Ont été désignés, MM. Astier, vice-président, et Adrien Weber, secrétaire.

Adresse du groupe radical-socialiste

Le groupe radical-socialiste a adressé la dépêche suivante au directeur du *Secolo* à Milan :

« Au nom du groupe radical-socialiste de la Chambre des députés, nous vous exprimons nos profonds regrets pour la mort du grand patriote italien, ami de la France, l'illustre député républicain Cavallotti. » René Goblet, président ; Mathé, vice-présid. ; Pajot, questeur ».

Contre le duel

Le groupe socialiste de Rome a déposé, à la Chambre, un projet contre le duel.

Mort de M. Noulens

Nous apprenons avec regret la mort de M. Noulens, père de l'auditeur au conseil d'Etat, qui fut chef du secrétariat de M. Godefroy Cavaignac, au ministère de la guerre.

Le défunt était un écrivain de mérite.

Une bombe

On a trouvé un obus échargé, enfoncé

dans les sous-sols d'une maison en construction, rue Donizetti.

La voiture spéciale du laboratoire municipal a transporté l'engin à la direction des services de l'artillerie des forts de Vincennes.

Prussiens et Bavaois

Un conflit d'autant plus grave qu'il surgit après bien des tiraillements que l'on a cherché à cacher avec le plus grand soin, vient d'éclater entre la Prusse et la Bavière.

La Prusse a présenté à plusieurs reprises, des lois qui diminuaient de plus en plus les libertés des Etats allemands et récemment encore un projet de réforme du Code pénal militaire.

Dans une des séances de la commission, le représentant de la Bavière a fait observer qu'aux termes de la constitution de 1871 celle-ci conserve la haute main sur la juridiction militaire.

Il lui fut répondu par le ministre de la guerre, baron de Gossler « que la Prusse ne reconnaissait pas ce droit ».

Le comte de Lerchenfeld, représentant de la Bavière au conseil fédéral, dit :

« La Bavière croyait jusqu'à cette heure posséder le droit d'avoir une armée indépendante. Elle n'y renoncera pas ».

Où la Bavière cédera, et alors c'est le pouvoir absolu de la Prusse ;

Où elle résistera et groupera avec elle les mécontents et tous ceux qui commencent à trouver lourd le joug de la Prusse.

Déserteurs allemands

Deux déserteurs allemands en garnison, l'un à Morhange, dans un régiment de uhlands, l'autre à Dieuze, dans un régiment d'infanterie, sont arrivés à Lunéville et ont demandé à contracter un engagement dans la légion étrangère.

Mort de Frascuelo

Le célèbre matador Frascuelo est mort à Madrid, des suites de la pneumonie qui le retenait au lit depuis quelques jours.

Sinistre maritime

MM. Brown et Corblet, armateurs, ont reçu du capitaine Stuart Fessart, commandant du quatre-mâts *Président Félix Faure*, la dépêche suivante, qui donne les noms des victimes lancées à la mer par un cyclone, au large des îles Kerguelen.

René Sonnet, lieutenant ; Pierre-Marie Crépel, deuxième maître ; Auguste Legoas-duff, Yves Caradee, Yves-Marie Collin, Pierre Polodec, Mathieu Pepeder, Yves-Ma-Briquin, Jean-Claude Scouarnec, François le Landais, François Marchand, Jean-Michel Kerbat, Eugène Domalain, matelots ; Louis-Marie André Léger, mousse, et Jean-Maurice Robert, pilote, ce dernier inscrit à Paris.

Cette liste funèbre va être communiquée aux familles.

Injures au conseil de guerre

Le conseil de guerre du 13^e corps d'armée à Clermont-Ferrand, jugeait un nommé Pi-

nel pour injures envers ses supérieurs. A la fin des débats, le président ayant demandé à Pinel s'il avait quelque chose à ajouter, celui-ci a répondu : « Je demande un sac d'avoine pour le président et une botte de foin pour les membres du conseil ».

Le conseil a condamné aussitôt Pinel à dix ans de travaux publics.

Enlevée par une bohémienne

Le Parquet de Marseille instruit une affaire d'enlèvement d'enfant.

Il y a six mois, une fillette de cinq ans était enlevée à Montpellier par une bohémienne, nommée Philippine Esperon, qui lui estropiait la main pour qu'elle excitât la pitié en mendiant. La voleuse fut dénoncée à Marseille et arrêtée. La pauvre fillette mutilée a été envoyée à l'hospice.

CHRONIQUE LOCALE

Gendarmerie

M. Déchelotte, lieutenant trésorier de la compagnie du Lot, passe à Chaumont (Haute-Marne), comme trésorier.

M. Jean Berry, maréchal des logis adjoint au trésorier de la compagnie d'Ille-et-Vilaine, est promu sous-lieutenant, et nommé trésorier de la compagnie du Lot, en remplacement de M. Déchelotte.

Société agricole et industrielle du Lot

Les membres de la Société agricole et industrielle du Lot et du Syndicat, sont informés que le Conservateur se tient à leur disposition pour faire venir en magasin du Syndicat, des pommes de terre de semence (Magnum bonum et Institut de Beauvais), au prix de 18 fr. 50 les 100 kilos.

Ceux qui en désirent sont priés d'adresser leurs commandes avant le 20 mars au plus tard, au siège de la Société, à Cahors.

Le Conservateur,
J. D.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES

Séance du 13 février 1898

Présidence de M. GREIL, président semestriel

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

Il signale dans le *Bulletin héraldique de France* (juillet 1897) une note sur la famille de Grézel, aujourd'hui établie en Périgord, mais qui tire son nom du château de Grézel, près de Puy-l'Evêque, et dont la filiation est établie depuis Pierre de Grézel, avocat au Parlement de Bordeaux en 1540.

M. l'abbé Viguié lit deux poésies inédites du troubadour quercynois Hugues de St-Cyr, tirées par M. Carl. Appel des manuscrits d'Italie et publiées par la *Revue des langues romanes* dans son numéro de septembre-octobre 1897. Ces poésies sont deux fragments, l'un d'une pièce sans forme bien définie, l'autre d'une *tenson* où le poète et un vicomte, son ancien protecteur — peut-être le vicomte de Turenne — s'adressent mutuellement d'amers reproches.

LE COCHER 606

Première partie

VII

OU L'ON RETROUVE D'HERSEL

— S'il ne faut que cela pour vous rassurer reprit Madame Favrot, venez habiter rue de Navarin ; nous aurons une chambre pour vous, nous vous soignerons, vous serez en famille et vous surveillerez M. Tiret tant qu'il vous plaira.

— La nuit quand je dormirai ?

— En rentrant le soir, en sortant le matin, vous aurez l'occasion de vous assurer que ces messieurs ne nous ont pas dévorés. C'est entendu, vous acceptez ?

— Loger chez les Tiret ! soupira Levignan. Tenez, Madame Favrot, je suis un malheureux, mais si je possédais la somme nécessaire, vous n'iriez pas chez ces gens-là.

— J'irai aussi, dit Cécile de sa voix douce, et à nous deux nous conjurerons le danger.

— Il n'est pas bien grand, remarqua Marie. M. Anatole Tiret perdrait son temps s'il songeait à moi ; je n'aime pas son genre. Il est

galant, mais trop parfumé. Il sent trop bon mon cousin.

— S'il te demandait en mariage cependant ? insinua Cécile.

— Ce serait inutile. En fait de mari j'ai un autre goût.

— Et pourrait-on savoir lequel ?

— Certainement, ce n'est pas un mystère. Je ne suis pas comme celles qui disent d'avance : J'aimerais un blond ou un brun. On n'est jamais sûre de ces choses-là ; mais j'ai trouvé un homme que je choisirais, s'il m'aimait, et précisément je te l'ai montré hier.

— Ce monsieur qui ne nous quittait pas des yeux quand nous sommes rentrées ensemble ?

— Oui, celui-là. Il a une tête dont on se souvient, et un regard ! Ce n'est pas la première fois que je le distingue. Il ne m'a jamais rien dit, mais il se trouve souvent sur mon chemin. Cela m'a contrariée d'abord, puis j'ai ri. Est-ce qu'il n'a pas le droit de se promener. Nous aurions pu le voir de la fenêtre de M. Tiret, à la campagne, s'il ne s'était caché.

— Il se cache donc ce personnage ? demanda le cocher.

— Je ne sais pas, mais il a l'air d'un original, il passe tous les jours dans notre rue depuis quelque temps, voilà pourquoi j'ai fait attention à lui.

— Je serais curieux de le connaître.

— C'est son heure. Je vais vous ouvrir la fenêtre ; asseyez-vous près de moi ; s'il paraît je vous préviendrai.

— C'est gentil, dit Cécile ; est-ce que tu

t'entendrais déjà avec lui.

— Es-tu méchante, cousine, tu vois des amoureux partout !... Pour te rassurer, M. Levignan sera chargé à l'avenir de les mettre à la porte.

Et Marie tendit la main au cocher. Levignan la prit et la serra, certain de la sincérité de la jeune fille. On continua à causer, à plaisanter. Une heure s'écoula. Marie ne perdait pas son temps, son pied actif faisait marcher sa machine à coudre, et madame, Favrot lui préparait l'ouvrage.

— Le voilà ! s'écria-t-elle tout-à-coup.

— Qui ?

— Mon original.

— Ah ! nous l'avions oublié ; mais c'est un bel homme, remarqua le cocher ; un peu raide, l'air étranger.

— Je n'ai donc pas mauvais goût demanda l'espiègle toute joyeuse.

— Personne n'a avancé cela, protesta Levignan.

— Puisque vous me soupçonnez d'aimer un peu mon cousin. Je ne dis pas qu'il soit laid, mais il paraît si infatué de sa petite personne !

— J'en conviens et cela m'est indifférent, puisque je ne le connais pas. Il ne sert qu'à vous indiquer mon goût.

On se mit ensuite à parler d'autre chose ; on fit des projets. Levignan n'eut pas le courage de refuser la proposition de madame Favrot. Le regard de Cécile l'attirait d'ailleurs. Il promit de venir aider le lendemain de bonne heure à transporter les gros meu-

bles. Ce serait bientôt bâclé, ce déménagement. Lui-même apporterait son maigre mobilier la semaine d'après.

— Votre chambre est indépendante, lui expliqua Marie. Vous aurez votre porte sur la cour, et nous sur le couloir de la maison, au rez-de-chaussée ; mais il y a une autre porte de communication à la quelle on mettra un verrou de chaque côté, ce qui ne vous empêchera pas de frapper quand vous aurez besoin de nous. Et quoique vous soyez toujours dehors, nous nous sentirons moins seules. Depuis la mort de mon oncle, le soir ma tante pense à lui, je la surprends à pleurer, et le souvenir de mamère, que j'ai perdue si jeune me revient.

Les yeux de la jeune fille se mouillèrent, et Levignan lui demanda avec intérêt :

— Quelle est la maladie qui vous l'a enlevée ?

— Le chagrin !... Il paraît que ça tue ! Mon père l'avait quittée sans motif... elle est morte en l'appelant !

— Et le nom de votre père, le savez-vous ?

Cette question singulière étonna Marie autant que le visage bouleversé de Levignan.

— Mon père s'appelait Ernest Vincent.

— Ah !

Il resta la bouche béante l'œil égaré.

— Mais qu'avez-vous, monsieur Levignan ? s'écria Cécile.

(A suivre).

Hugues de Saint Cyr naquit à Thégra, non loin de Gramat, vers la fin du douzième siècle. Une irrésistible vocation, servie par un talent incontestable, le poussa à s'enrôler dans la glorieuse phalange des troubadours. Parmi les nombreux poètes que les pays de Langue d'oc virent éclore à cette époque de gay-savoir, il fut un des plus illustres et peut-être le plus fécond. Après avoir parcouru la Gascogne, le Poitou, l'Espagne et la Provence qui se disputaient, il alla se fixer en Italie où il mourut vers le milieu du treizième siècle.

M. Greil continue la lecture du manuscrit : *Etat des monastères de filles du diocèse de Cahors*. Il s'agit aujourd'hui du monastère des Clarisses de Gourdon.

CAHORS

Manufactures de l'Etat

Par décision de M. le directeur général des manufactures de l'Etat en date du 8 mars courant, M. Chayrou, vérificateur de culture de 2^e classe à la direction de Cahors, est nommé en la même qualité à la direction de Périgueux.

M. Guignard, vérificateur de culture de 3^e classe à la direction de Cahors, est nommé en la même qualité à la direction de Tonneins.

M. Caillaud, vérificateur de culture de 3^e classe à la direction de Cahors, est nommé en la même qualité à la direction de Marseille.

M. Albiget, vérificateur de culture de 2^e classe à la direction de Tonneins, est nommé en la même qualité à la direction de Cahors.

Au Conseil de guerre

Dans sa séance du 9 mars, le Conseil de guerre du 17^e corps d'armée s'est occupé d'un soldat du 7^e de ligne, à Cahors, Raphaël-Abel L..., aîné de neuf enfants, incorporé comme dispensé le 13 novembre 1897. Ce garçon, originaire du Lot, ayant vu disparaître, vers la fin de décembre dernier, c'est-à-dire un mois à peine après son arrivée au régiment, un pantalon de treillis tout neuf qu'il avait déposé au séchoir, s'empara d'un pantalon semblable suspendu au séchoir d'une autre compagnie. Il effaça le numéro matricule de ce pantalon et y inscrivit le sien. Plus tard, le 25 janvier, il eut le pouvoir d'opérer de la même façon un bourgeron neuf. Et, pour ne pas éveiller les soupçons, il déchira son vieux vêtement et en fit des chiffons pour le nettoyage de ses armes.

La fraude n'en fut pas moins découverte, les vols, d'ailleurs s'étant plaints et, malgré le sincère repentir du soldat L..., l'autorité militaire a déféré celui-ci au conseil de guerre, lequel, pris de pitié, l'a relaxé à la minorité de faveur.

Défenseur, M^e Pé-de-Arros, commissaire du gouvernement, M. le capitaine Mercié.

Tribunal correctionnel

Dans son audience d'aujourd'hui, le tri-

bunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

15 jours de prison au sieur Michel Garraçon, âgé de 29 ans, sans domicile fixe, né à St-Geny-Laval (Rhône), pour vagabondage.

Deux mois de prison au sieur François Bougé, âgé de 59 ans, sans domicile fixe, né à Epinal (Vosges), pour vagabondage et mendicité.

Cet individu a déjà subi 44 condamnations pour vol, vagabondage, etc.

5 fr. d'amende pour ivresse manifeste et 16 fr. d'amende pour rébellion aux agents de la force publique, avec application de la loi Béranger en ce qui concerne cette dernière amende, au sieur Jean Toumazou, âgé de 20 ans, journalier à Cahors.

Le père est déclaré civilement responsable.

50 fr. d'amende, à la nommée Anne Lonjou, épouse Roux, demeurant au Montat, pour colportage de gibier en temps prohibé.

10 fr. d'amende au sieur Sylvain Boudy, de Catus, pour contravention à la police des chemins de fer.

50 fr. d'amende chacun, aux sieurs Antoine Combalbert et Marcelin Restes, cultivateurs à L'Hospitalet, pour coups et blessures, faits au sieur Deilhaes, meunier au Montat.

Les accusés sont condamnés solidairement aux dépens.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 10 ET 13 MARS 1898

Marche du Figaro.	Wittmann.
La Muette de Portici (ouv.)	Auber.
Il Baccio (valse).	Donard.
La fille du régiment (fantaisie).	Donizetti.
Coucou et cricri (polka).	Herzog.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénelon).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 8 mars 1898

Naissances

Bacon, Sara-Maria, rue du Rempart, 26.

Décès

Lagarigue, Jeanne, V^e Rossignol, 73 ans, rue Nationale, 71.

Labarrière, Jean, cultivateur, 26 ans, célibataire, à l'hospice.

Combecave, Marguerite, 15 ans, célibataire, rue Mascoutou, 4.

Bessou, Anne, célibataire, 90 ans, à Cabesut-Haut.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — On nous annonce la mort de M. Edouard Vaïat, percepteur de Montcuq.

Nous adressons à la famille nos meilleurs souhaits de condoléance.

PUY-L'ÈVÈQUE. — Convocation d'électeurs. — Les électeurs du canton de Puy-l'Èvêque sont convoqués pour le 27 mars, à l'effet d'élire leur représentant au Conseil d'arrondissement, en remplacement de M. Monmayou, décédé.

LIMOGNE. — *Les Prévoyants français.* — Une nouvelle section, la 102^e, de la société mutuelle d'épargne, les Prévoyants français vient d'être fondée à Limogne.

Samedi dernier a eu lieu la première réunion de la nouvelle section. Le bureau a été définitivement constitué : M. le docteur Aymar a été élu président, et M. Bétou, négociant, secrétaire trésorier.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Vol. — M. Philippe Bos, garçon camionneur, locataire d'une maison appartenant à M. Fréjaville, épicier aux Cordeliers, vient d'être victime d'un vol des plus audacieux. Des malfaiteurs encore inconnus, ont escaladé dans la nuit d'avant-hier, la clôture du jardin, ont pénétré dans une petite étable placée au-dessous des escaliers donnant accès à l'habitation, et soustrait une bicyclette. Plainte a été portée à M. le commissaire de police qui a ouvert une enquête pour découvrir les coupables.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tribunal correctionnel. — Délits de chasse : Hilaire Delsol, forgeron à Condat (Lot), est condamné à 50 fr. d'amende pour avoir chassé en temps prohibé. La même peine est prononcée pour un semblable délit contre Pierre Crozat et Félix Bataat, d'Alvignac, ainsi que contre Auguste Soubrié, de Floirac. Géraud Cayre, de Miers, est condamné pour le même fait à 60 fr. d'amende, ayant déjà une condamnation antérieure pour infraction à la loi sur la chasse.

Incendie involontaire. — Amédée Moncoutié, originaire du Vigan (Lot), prévenu d'avoir incendié une grange en allumant du feu pour sécher ses vêtements, est reconnu coupable du délit qui lui est imputé; mais étant mineur de seize ans, il est acquitté comme ayant agi sans discernement; Antoine Tournier, son maître, propriétaire à Carluet, est déclaré civilement responsable.

Vol de truffes. — Le tribunal condamne par défaut, pour soustraction de truffes, à trois mois et un jour d'emprisonnement, Sébastien Gratias, cultivateur à Soucirac.

SOUILLAC. — *Contributions indirectes.* — Par décision de M. le directeur général des contributions indirectes en date du 7 mars courant, M. Hamel Adolphe, inspecteur dans le département de la Corrèze, est nommé receveur-entreposeur à Souillac, en remplacement de M. Canette.

SOUILLAC. — *Vandalisme.* — Dernièrement, une truelle appartenant à M. Siméon Peyredieu, tailleur d'habits à Souillac, a été coupée à 80 centimètres du sol. L'auteur de ce méfait est inconnu.

LES QUATRE-ROUTES. — Foire. — Voici la mercuriale de la foire du 8 mars des Quatre-Routes :

Bœufs gras, de 33 à 35 fr.; bœufs gras surchoix extra, 40 fr; veaux de lait, de 40 à 45 fr.

Moutons, de 28 à 31 fr.

Porcs, de 35 à 48 fr.

Le tout les 50 kilos.

Les porcs gras font défaut; la saison commence à passer.

Volailles, de 1 fr. 90 à 2 fr. le kil.

Œufs, 60 c. la douzaine.

Grande quantité de bœufs gras, bœufs d'attelage et montons.

Il a été expédié dans cette journée, quatre wagons de bœufs sur Paris et sept wagons de moutons.

PETITE CORRESPONDANCE

✉ Mme C. à Bordeaux. — Le bureau en question est une recette, mais il n'y a qu'un facteur boitier.

Chez nos voisins

CAUSSADE. — *Marché du lundi 7 mars.* — Hallé aux grains : blé, 24 fr. 50; maïs, 12 fr. 50; fèves, 13 fr. 75; avoine, 10 fr; seigle, 16 fr.; orge, 12 fr. 50, le tout l'hect. Boucherie : bœufs, 65 c.; vaches, 50 c.; veaux, 70 c.; moutons, 70 c.; porcs, 1 fr., le tout le kilo.

Volailles : poules, 50 c.; poulets, 60 c.; dindes, 45 c., le tout le demi-kilo; lapins, de 1 fr. à 1 fr. 50; œufs, 65 c. la douzaine; truffes, 7 fr. le kilo.

BULLETIN FINANCIER

L'adoption par la Chambre de l'amendement Fleury-Ravarin, a produit à la Bourse une fâcheuse impression, et bien que cette mesure ait été escomptée depuis quelques jours, la tenue des cours s'en est tout de même ressentie.

Le 3 0/0 revient à 104,20; le 3 1/2 0/0 clôture 107,22 et l'amortissable à 103,05.

La Banque de France cote 3530.

Le Crédit Foncier à 663 n'a pas varié, le Crédit Lyonnais à 861, le Comptoir National d'Escompte à 598 et la Société Générale à 544.

Le Suez à 3500 a baissé de 10 fr.

Nos chemins finissent : le Lyon à 1935, le Midi à 4475 et le Nord à 2130.

Ce sont surtout les valeurs étrangères qui ont été atteintes. L'Italien recule à 94,10, l'Extérieure qui avait repris à 58 1/16 reste à 57 3/4; le Turc D finit à 22,35; la Banque Ottomane à 553,50.

Le Russe 3 0/0 1891 ferme à 97,60 et le 3 1/2 0/0 à 102,10.

Au comptant, les actions de la Société d'Incandescence par le Gaz (Bec-Auer) sont demandées à 720. L'action de la Société Chaussures « Incroyable » a un marché très actif à 198,75.

Les obligations de la Compagnie Impériale des Chemins de fer Ethiopiens sont recherchées à 333 et 334 dernier cours.

En Banque les actions de la C^e Continentale d'Automobiles, sont l'objet de négociations actives à 125 et 130.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

LE SEQUESTRE

PAR

JULES DE GASTYNE

Première partie

V

Il se trouvait à bout de courage et d'espoir. Il n'avait pas mangé depuis vingt-quatre heures, et il ne voyait rien devant lui, rien que la mort solitaire, sinistre, dans un galeas loin de son père... Tous ses souvenirs d'enfant lui étaient revenus à flot à cette pensée, et c'est ce qui l'avait fait sangloter.

Quand Berthe eut entendu sa confession, elle se mit à rire.

— S'il n'y a que cela, dit-elle, ce n'est pas bien grave... Vous allez dîner avec nous... Mais, madame, bégaya le jeune homme interdité.

Il voulut résister, mais elle l'entraîna de force.

Louise venait de rentrer.

On se mit à table aussitôt.

C'est ainsi que les deux jeunes gens avaient fait connaissance.

L'intervention de Berthe porta bonheur au jeune homme.

Quelques jours après, il trouvait un emploi dans la maison de banque où il était encore à l'heure où commence notre récit.

Armand Rivière était près de Lili quand la mère de la jeune fille mourut, quelques mois après.

C'est à lui qu'elle la confia.

Mais les deux jeunes gens s'aimaient déjà. Ils n'avaient pas besoin des exhortations de la mourante pour ne pas s'oublier.

Telle avait été la vie de Berthe, l'enfance de Lili et d'Armand, après le malheur arrivé à Thomas Moore.

On n'avait jamais eu de nouvelles de lui-ci.

Pendant seize ans, il était resté enfermé dans le cachot matelassé où nous l'avons vu, rongé par ses poings de douleur, brûlé par des tortures de damné.

Oh ! les misérables ! les misérables !

Il était tout à fait désespéré à cette heure.

Il ne savait rien de ce qui c'était passé pendant ces seize mortelles années, seize siècles.

Il n'avait jamais entendu parler de son frère ni de personne.

Il n'avait pas, du reste, une notion exacte du temps et des dates.

Peut-être tout était-il mort autour de lui et restait-il toujours là, abandonné.

Il avait cessé tout effort pour sortir.

Tant de tentatives avaient échoué qu'il

n'espérait plus rien.

Il semblait avoir soixante ans, les cheveux presque blancs déjà, la barbe inculte, tombant à terre.

Il portait un costume noir, toujours le même, ce costume avec lequel nous l'avons montré à nos lecteurs au début de cette histoire.

Toute pensée était éteinte en lui. La haine seule vivait encore, conservée dans ses yeux brûlants, comme un feu qui ne meurt pas.

C'est au moment où il n'attendait plus rien où il s'était fait tellement à son cachot qu'il en semblait une des choses, un des meubles, que la Providence, touchée enfin de ses maux, allait lui offrir sa délivrance.

VI

C'était par une de ces nuits d'avril, grosses de tempêtes, où le vent déchainé secoue les portes des maisons, ébranle les fenêtres, emporte la pluie en nuage échevelés, fait crier les branches des arbres comme des enfants qui se plaignent, — nuit de désordre, de fracas et de bruit. Les nuées passent sur la lune ahurie toute pâle, avec une vitesse désordonnée roulant, se déchirant, se dispersant ; — puis par moments des grains d'eau rapides frappent les vitres avec des bruits de baguette.

Thomas Moore, à demi engourdi par le froid, la pensée veillant comme toujours, était accroupi dans un coin de sa cellule, notant les bruits de l'ouragan qui faisaient une diversion à ses nuits monotones, quand tout à coup une rafale plus forte que les autres

passa comme une trombe le long des maisonnettes, faisant battre les portes comme si elle voulait les ouvrir.

Les fous, terrifiés sans doute, ne hurlaient pas.

Le silence était profond.

Les gardiens ne faisaient pas de rondes.

Il y avait plus d'une heure que notre héros n'avait aperçu la lumière de leur lanterne zigzaguant dans les ténèbres comme une luciole.

Au bruit fait par la porte rudement secouée, il avait tressailli, puis tout à coup il eut une sensation étrange, si forte qu'elle le cloua au sol, pâle et tremblant, avec des pointes de sueur froide à la racine des cheveux.

Il lui avait semblé, après le passage du coup de vent, apercevoir une raie pâle dans le battement de la porte, comme si la porte eût été mal fermée.

Il resta quelques secondes immobile, n'osant pas croire que c'était réel, pensant avoir été trompé par une vision due à la tension de son esprit, toujours songeant à la délivrance. Il redoutait une déception encore, une déception comme il en avait eue tant déjà, et il ne bougeait pas.

Encore une fois l'ouragan passa, et l'espace parut plus large.

Il n'y avait plus de doute à avoir. On avait oublié de fermer la porte.

Le malheureux se précipita affolé.

(A suivre.)

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	104 20	104 36
3 0/0 amortissable.....	102 80	103 05
3 1/2 0/0 1894.....	107 15	107 22
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	503	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896.....	90 75	—
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91 50	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	113	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	105 50	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	109 70	—
— Daïra-Sanieh (20 f r ^{ts}).....	106 75	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	105 80	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	106 50	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	59 05	59 35
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	104 20	104 15
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	94 57	94 55
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	20 10	—
Roumain 5 0/0 1875.....	105 50	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	104 60	—
— 4 0/0 1880.....	104 50	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	105 30	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e ém ^s	—	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	104 30	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	97 35	97 30
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 15	101 85
Turc, série D.....	22 32	22 42
Ottomanes priorité (500 f).....	474 50	473
Douanes ottomanes (500 f).....	—	—
Banque de France.....	3510	3530
Banque Paris et Pays-Bas.....	928	—
Comptoir national d'escompte.....	599 50	598
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	665	663
Crédit indust. et commercial.....	604	—
Crédit lyonnais.....	858	857
Société de Crédit mobilier.....	50	—
Société générale.....	544	544

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	469
— (t. rouges).....	469
Est-Algérien, 3 0/0.....	475
Est, 3 0/0.....	483
— nouvelles, 3 0/0.....	485
Midi, 3 0/0.....	483
— nouvelles, 3 0/0.....	487 50
Nord, 3 0/0.....	483 75
— nouvelles, 3 0/0.....	492 25
Orléans, 3 0/0.....	482
— 1884, 3 0/0.....	488
Ouest, 3 0/0.....	482 50
— nouvelles, 3 0/0.....	488 25
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	477 50
Paris-Lyon-Méditerran. (fusion).....	481 25
— nouvelles, 3 0/0.....	484 25
Sud de la France, 3 0/0.....	470
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	571
— 1869, 3 0/0.....	432 50
— 1871, 3 0/0.....	418 50
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	111 50
— 1875, 4 0/0.....	587 50
— 1876, 4 0/0.....	589 50
— 1886, 3 0/0.....	408
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	102
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	396
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	103 50
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.....	401 75

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 30 mars au 9 avril 1898, au départ des gares de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Mont-

luçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même l'absence de colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gom-mées et des liasses de fiches, au prix de 0 fr 05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

ÉTUDE

de M^e CAMILLE SAUTET, avoué à Cahors
Place du palais de justice, 7, successeur
de M^e Léon Talou

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt-huit-février mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré.

Entre la dame Marie Caussil, sans profession, épouse du sieur Victor Caminade propriétaire avec lequel elle est domiciliée au Payrat, commune de Cahors.

Et le sieur Victor Caminade sus-nommé. Il appert :

Que la dame Caminade a été déclarée séparée, quant aux biens d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors le neuf mars 1898.

L'avoué poursuivant,
CAMILLE SAUTET.

Bibliographie

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N^o 11 (12 mars 1898).

1^o Au pays des Ba-Rotsi (Haut-Zambèse), par M. Alfred Bertrand.

2^o A travers le monde : Les îles Sous-le-Vent.

3^o Questions politiques et diplomatiques : Le traité de l'Angleterre avec Ménélik.

4^o Excursions : Coins de France : Luttès bretonnes à Scaër, par M. Georges Servières.

5^o Profils des Voyageurs : Améric Vespuer, son acte de naissance et son portrait.

6^o L'expansion coloniale : La France et l'An-gleterre dans la boucle du Niger.

7^o Livres et Cartes.

8^o Les Revues étrangères : La question des In-digènes dans le Sud de l'Afrique (Bibliothèque universelle et Revue suisse) ; Kiao-Tchéou (Deutsche Kolonialzeitung) ; La Question de la Fotte (Deutsche Kolonialzeitung).

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 131^{re} livraison (12 mars 1898).

Le démon des sables, par Gustave Toudouze. — Origines des villes françaises (les villes fran-çaises de François 1^{er} à Louis XIV), par Anthyme Saint-Paul. — Le Seigneur Le Plessis, par Auguste Latouche. — L'héritage des Derbenne, par A. Verley. — Charles-Marie de Weber, par H. Heinecke.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boule-vard Saint-Germain, 79, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 19^e année. — Sommaire de n^o 15. — 10 mars 1898.

Jean Tapin (Cap. Daurit). — Philéas et Chan-trouille (Esp.). — Le testament du cousin Plumard (G. Des Brulies). — L'enfant prodigue (Louis Morin). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par P. de Sémant, Louis Mo-rin, G. L. Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur de-mande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

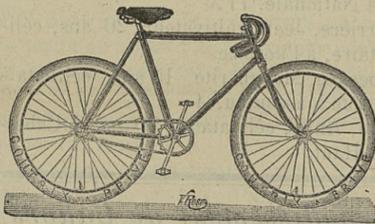
MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS
Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour. Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULIE D'OR

H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

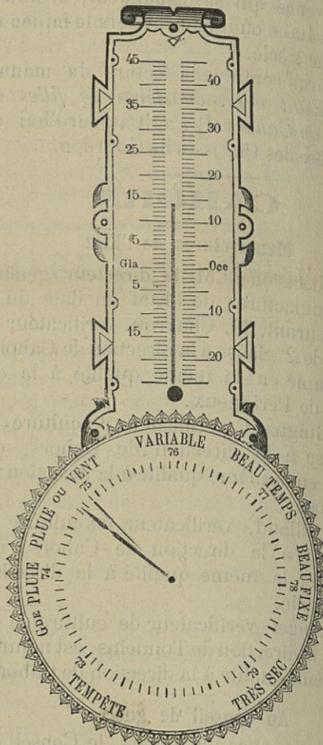
FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
ACHAT DE MATIÈRES Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par
MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 4.
Id. maxima de la veille : 13.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en mil-limètres : 3.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné,
Psoriasis, Herpès, Prurigo,
Pityriasis, Lupus, etc., etc.
Même les
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les
HOPITAUX avec le plus grand succès et
présenté à l'Académie de Médecine ne
dérange pas du travail ; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.
M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste, ancien Aide-
Major des Hôpitaux M^{ts} 9, rue de Turin,
PARIS. Consultations gratuites en correspondance.

LE JOURNAL DU LOT
est en vente
à Cahors :

Chez M. CHAVAROCHE, buraliste, boulevard
Gambetta.
— M. HERBLIN, au kiosque de la place
d'Armes.
— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de
journaux, à côté de la Mairie.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

12 PRESSES — UNE ROTATIVE, UNE PRESSE DOUBLE A RETIRATION —

SEPT MUES PAR LA VAPEUR

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

EN TOUS GENRES

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

BROCHURES, THÈSES

CATALOGUES

MÉMOIRES

ACTIONS, OBLIGATIONS

MANDATS

IMPRIMERIES A. COUESLANT
LE VIGAN (Gard)
LE VIGAN (VIGANAISE)
(ANCIENNE IMPRIMERIE L. LAYTOU)
1, Rue des Capucins
Le Journal du Lot (tri-hebdomadaire)

Circulaires
PROSPECTUS
TÊTES DE LETTRES
FACTURES, ENVELOPPES
CARTES DE VISITE
LETTRES DE FAIRE PART DE NAISSANCE, MARIAGE, DÉCÈS
BORDEREAUX, ÉTIQUETTES, PRIX-COURANTS
AFFICHES en NOIR et en COULEURS de TOUTES DIMENSIONS

BROCHAGE, — NUMÉROTAGE, — PERFORAGE, — CLICHAGE

Certifié véritable par le gérant soussigné,
Cahors, le 1898.

1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
A pompe directe et air comprimé
1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de deman-des prière de se faire inscrire au plus tôt.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Vient de paraître :

10^e ÉDITION DE

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES,
Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,

Le Maire,